

CAFE PLUCHE

REUNION PLENIERE DU 31 OCTOBRE 2016

ETAIENT PRESENTS : Sophie ANQUETIL, Jacky FOUCHERE, Marion FOUCHERE, Pierre LE BRETON, Christian LEJA, Thierry LAMBERT, Philippe PERRIN, Gracia SPEBROUCK, Patricia LAMBERT, Serge PERTUIS, Patrice DIGNAC, Jean Marie BUCEK, Katherine PREBOT, Jean Paul GADY, Jacqueline LE BRETON, Geneviève RALLION

ORDRE DU JOUR :

- Point sur les finances
- Installation à la grange : questions diverses
- Préparation de l'assemblée générale 2017

INSTALLATION A LA GRANGE

POINT SUR LES FINANCES.

Sur les 4000€ en caisse et banque, les présents décident de budgétiser au maximum 2000€ pour les achats cuisine et mobilier pour le moment.

MATERIELS

Tables et chaises

Jacqueline fait part des résultats de ses recherches de mobilier, tables et chaises.

Le restaurant Le Lavoir vend 10 tables carrées de 2 places et 3 tables rondes de 6 places ainsi que 35 chaises. Valeur 560 €, le lot complet pour 500.

Le dépôt vente de la rue André Cheminade a en dépôt 10 tables carrées et 28 chaises en plastique bordeaux pour extérieur de qualité professionnelle. Prix 400 € qui pourrait être négociable. (Jacqueline)

Thierry et Patricia iront essayer les meubles de terrasse pour voir s'ils se comportent sans problème sur un carrelage à l'intérieur. Jacqueline s'occupera de négocier un prix plus bas (300 ou 350 €)

Ces acquisitions sont validées à la majorité des voix.

Autres matériels

Katherine fait savoir qu'elle a un écran et le mettra à disposition à la demande.

Patrice propose de céder sa vitrine réfrigérée pour les boissons au prix de 60 €. Il faudra préalablement à toute décision voir s'il y aura la place à la grange (bar ou cuisine).

Formation de groupes

Il est décidé de faire des groupes de travail par catégories de matériels, qui prendront connaissance des opportunités, des dons, et qui pourront procéder aux petits achats d'opportunité immédiatement dans la limite de 50 €. Pour les achats plus importants, une réunion plénière devra en décider.

1^{er} groupe : ce qui concerne la cuisine (vaisselle, équipements) : Patricia, Marion, Gracia, Katherine, Pierre

2^{ème} groupe : ce qui concerne l'aménagement de la salle (mobilier, déco) : Jacqueline, Gracia, Katherine, Philippe, Sophie, Patricia

3^{ème} groupe : ce qui concerne l'aménagement de la scène : Jean Paul, Sophie, Christian

PRISE DE RENDEZ-VOUS

A l'occasion de la discussion sur les achats de matériel, il est constaté que nous ne connaissons pas suffisamment les obligations et les possibilités qui vont être les nôtres. En tant que café associatif, y a-t-il des réglementations à respecter si on veut servir des repas ?
Pouvons-nous être contrôlés par les services vétérinaires, même si nous ne recevons que des adhérents à l'asso ?

Il est décidé de rencontrer le responsable du Service des Associations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes, M. Ousmane KA, et de prendre contact également avec le Laboratoire Départemental qui traite les contrôles de la Direction des Services Vétérinaires. (Patricia)

Contactez au préalable le Café Associatif de LEGUILLAC DE CERCLES pour savoir les démarches et les choix qu'ils ont faits. (Patricia)

APPEL A DONS

Il est rappelé que nous devons procéder à un ou des appels à dons auprès de nos adhérents, avant les achats.

PLANS DU PROJET

Jean Paul se charge de récupérer le plan par l'intermédiaire de la Mairie car nous n'avons toujours pas le projet définitif entre les mains.

ADHESIONS DE PASSAGE

Il est évoqué les adhérents de passage.

Un café associatif propose des activités à ses adhérents.

Une personne qui se présente à une manifestation sans être adhérente doit adhérer.

Pour celles qui ne souhaitent pas adhérer à l'année, nous leur faisons payer la somme de 1 ou 2 € en plus du tarif de la manifestation, qui constitue une adhésion de passage.

Il est nécessaire de recueillir systématiquement pour ces personnes leur nom, prénom, adresse et si possible adresse email de manière à pouvoir communiquer avec elles sur les activités proposées par le Café. (Est-ce une obligation ? A vérifier avec M. KA)

Sur les affiches, il faudra mentionner :

TARIF :

Adhérents : 6 € (par exemple)

(1 ou) 2 € en plus pour les adhérents de passage

Il faut faire figurer à l'AG extraordinaire la modification des statuts pour y faire apparaître la définition de l'adhésion et de l'adhésion de passage.

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2017

Le café existe depuis plus de 2 ans maintenant, beaucoup d'adhérent.es nous ont rejoint qui n'ont pas vécu la mise en route de ce projet. Nous allons bientôt changer

de lieu, ce qui va nécessiter sans doute des réflexions et des aménagements dans notre fonctionnement.

Pour ces raisons, il est proposé que lors de l'AG, (ou en amont ?) un moment participatif permette de revisiter collectivement les lignes directrices du projet associatif, à propos de la programmation, des financements, du fonctionnement interne, des valeurs phares, etc.

Serge propose l'intervention d'une personne extérieure pour animer cette séquence de l'AG. Ce pourrait être Christine COURSIERES des CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active)..

Cette proposition est acceptée à la majorité.

Une autre réunion aura lieu pour préparer l'assemblée générale dans ses détails.